

Conseil Municipal du 08 Août 2016

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUOT François, BAUDARD Didier, ROUSSEAU François, HUMBLLOT Yves, BALLOT Emmanuelle, PRUNEAUX Andrée, LAPLACE Jean-Louis, GAUTHIER Audrey

BUCHAILLOT Thierry a donné procuration à FAIVRE Jean-Pierre

PROJET « CONFLUENCE » : DELIBERATION POUR LA RESTAURATION DE LA DYNAMIQUE FLUVIALE.

M. CHAIZE fait le point sur l'avancée du projet et a présenté les différentes situations possibles pour le désenrochement de la berge et du futur aménagement.

De nouvelles réunions auront lieu en Septembre pour finalisé le projet « Confluence ».

La commune de PARCEY est propriétaire de trois parcelles situées dans l'emprise générale du projet, porté par le Syndicat Mixte Doubs-Loue, Maître d'ouvrage des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner l'accord préalable au Syndicat Mixte Doubs-Loue pour intervenir sur les parcelles de la commune cadastrées ZB 55, ZB 25 et ZR 17, pour la réalisation des travaux relatifs au projet « Confluence »

Vote : 9 pour, 1 contre

CREATION EMPLOI EN CDD POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ :

Considérant une forte augmentation de fréquentation de la cantine scolaire, le Conseil Municipal, décide :

- La création d'un emploi de contractuel pour accroissement temporaire d'activité, 1,5 h par jour de cantine, pour seconder l'agent titulaire, durant l'année 2016-2017
- La personne recrutée percevra un salaire calculé selon l'indice brut 347, majoré 325
- Autorise le Maire à établir et signer le contrat de travail correspondant.

Vote : A l'unanimité

INDEMNISATION SINISTRE SALLE DES FÊTES

Le conseil Municipal :

- Accepte le chèque d'indemnisation de GROUPAMA d'un montant de 1214.74€ relatif au sinistre « vol » à la salle des fêtes de PARCEY

- Prend note que le reste à régler soit 187.89 € sera verser après production de la facture de réparation des dégâts

QUESTIONS DIVERSES :

M. Le maire informe le Conseil Municipal :

- D'une réunion prévue en Septembre avec le personnel du Grand Dole pour une meilleure organisation du service cantine.
- D'une plongée de reconnaissance effectuée début Juillet par la SDIS qui confirme la dangerosité de la berge pour les baigneurs par la présence de gros blocs rocheux le long de la rive gauche.

INFORMATIONS DIVERSES :

M. le Maire informe le conseil Municipal :

- Sur l'avancement des travaux de la station de lavage
- Sur la dissolution du Club Val de Loue
- Sur la 8^e traversée du Grand Dole qui aura lieu le 17 Septembre et indique que la commune servira de lieu de ravitaillement.

Séance levée à 21 H 45

LE MAIRE

Jean-Pierre FAIVRE